



# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LIMEUIL

**Séance du 24 Août 2017**

Nombre des Conseillers :

En exercice :	11	L'an deux mil dix sept le 24 Août
Présents :	8	Le Conseil municipal de la commune de LIMEUIL
Votants :	11	dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude HERVÉ, Maire

Date de convocation du Conseil municipal le 17 Août 2017

**PRESENTS:** Laurence NINNIN - Nicole HULOT- Hélène MERINO – Jean Claude HERVÉ – Dominique RICHARD – Johannès VAN STRIEN - Benoît BOUSSIQUET – Francis MARIN

**ABSENTS :** Laetitia MARTINS DA COSTA a donné procuration à Benoît BOUSSIQUET  
Brunon DURAND a donné procuration à Laurence NINNIN  
Michel FOUILLET a donné procuration à Francis MARIN

**Secrétaire de séance :** Dominique RICHARD

## **Divers :**

Il est proposé de rajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Devis de la CCM Alloise

## **Approbation du procès verbal du conseil municipal du 20 juin 2017 :**

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 20 juin 2017.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 20 juin 2017 est approuvé à l'unanimité des membres votants.

## **1 - Compte de gestion de dissolution du budget assainissement**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune a transféré la compétence assainissement au SMDE 24 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. De ce fait le budget assainissement a été dissous à cette même date.

Il présente le compte de gestion de dissolution du service assainissement qui se présente comme suit :

Résultat de clôture de l'exercice 2016

Investissement : - 10 696,41 €

Fonctionnement : + 12 662,68 €

Résultat : + 1 966,27 €

Le compte de gestion de dissolution du service assainissement est approuvé à l'unanimité des membres votants.

## **2 – Modification statutaire de la Communauté de communes de la vallée de l'Homme (CCVH)**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que lors de la séance du 28 juin 2017, l'assemblée délibérante de la Communauté de communes de la vallée de l'Homme a validé la modification statutaire visant à :

- l'inscription dans les statuts de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)
- le déplacement de la compétence SPANC qui devient facultative et non optionnelle
- l'inscription de la compétence « maison de service aux publics »

L'ensemble de ces modifications est proposé pour le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Il précise que cette décision est soumise à l'approbation des conseils municipaux des communes membres suivant la majorité qualifiée, conformément au CGCT.

Il donne lecture des statuts modifiés.

La modification statutaire de la Communauté de communes de la vallée de l'Homme est approuvée à l'unanimité des membres votants.

## **3 – Rapport du SMDE 24 sur le prix et la qualité de l'eau pour l'année 2016**

Monsieur le Maire présente le rapport relatif au prix et à la qualité du service de l'eau potable du SMDE 24 pour l'année 2016.

Le conseil municipal en prend connaissance et n'émet aucune observation.

## **4 – Convention entre Monsieur Alain GODREAU et la commune**

Monsieur le Maire donne lecture de la convention à intervenir entre Monsieur Alain GODREAU et la commune de Limeuil pour la mise à disposition d'un terrain à Monsieur Alain GODREAU afin d'y pratiquer le jardinage.

Les membres du conseil municipal acceptent les termes de la convention et mandatent Monsieur le Maire pour la signer.

## **5 – Redevance occupation du domaine public par ENEDIS**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la redevance d'occupation du domaine public pour les ouvrages de transfert et de distribution d'électricité est revalorisée chaque année, le montant s'élève à 200 € pour l'année 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants accepte le montant de cette redevance.

## **6 – Redevance occupation du domaine public par France telecom**

Monsieur le Maire informe que la redevance d'occupation du domaine public dû par France Telecom pour l'année 2017 peut être calculée comme suit pour un montant total de 797,34 €.

Artères aériennes : 11,500KM X 50,74 €=	586,05 €
Artère souterraines : 5,553KM X 38,05 € =	<u>211,29 €</u>
TOTAL	797,34 €

## **7 – Don**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le comité des fêtes a fait un don de 189,09 € à la commune pour la participation SACEM lors des marchés de producteurs et de la grande tablée du confluent.

## **8 – Facture redevance modernisation réseau assainissement année 2016**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu de l'agence de l'eau Adour Garonne la facture relative à la redevance pour modernisation des réseaux de collecte de l'activité 2016.

Il rappelle également que la compétence assainissement a été transférée au SMDE 24 au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

De ce fait il a été procédé à la dissolution du budget.

Par ailleurs, Monsieur le Maire rappelle que la redevance 2016 perçue par la commune a été intégrée dans le compte administratif 2016 du budget assainissement et de ce fait dans l'excédent 2016, entièrement reversé au SMDE 24 au transfert de compétence.

Au regard des éléments ci-dessus, après s'être prononcé et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants décide qu'il revient au SMDE 24 de prendre en charge la facture relative à la redevance pour la modernisation des réseaux et collecte de l'activité 2016 et demande de l'Agence de l'eau Adour Garonne d'adresser cette même facture au SMDE 24.

## **Informations diverses**

Monsieur le Maire présente le devis de la CCM Alloise pour la réfection (rebouchage des trous) du chemin qui relie le château de la Vitrolle au camping de Perdigat et qui longe la Vézère.

Les membres du conseil municipal accepte ce devis et mandate Monsieur le Maire pour le signer.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le regroupement pédagogique intercommunal (RPI) reprend le rythme de quatre jours d'école.

Une réunion publique d'informations aura lieu pendant les vacances de Toussaint à la salle du château.

Le secrétaire de séance  
Dominique RICHARD

Le Maire,  
Jean-Claude HERVÉ